

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE
BRAS**



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAZION

18/01/2024

DATE D'AFFICHAGE

18/01/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	12
VOTANTS	14

N° 2024-007-06

L'an deux mille vingt-quatre,
Le Mardi vingt-trois Janvier à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Etaient présents :
Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Jérémy MESSAOUDI, Isabelle
AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Mylène BEYAERT, Sylvie
BERNARD-MUZE, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS et Xavier SIBILLE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :
Séverine VINCENDEAU, a donné procuration à Franck PERO,
Camille FLEURY, a donné procuration à Nicolas ROBIN.

Absents :
Daniel RATAJCZAK, Jean-Pierre LONCQ, Sandrine VENTRE, Frédéric GUARCH-
FERRER, Béranger MARTIN, Christian ROERO, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA,
Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

Madame Anne COUPLEZ a été élu(e) Secrétaire.

OBJET :

**DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE
(EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS DES
CANDOULIERS)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par délibération CC-2022-055 en date du 2 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) a fixé les modalités de mise en œuvre, en définissant les conditions d'éligibilité et de versement, des fonds de concours communautaires.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, l'opération de travaux d'extension et d'aménagement de l'aire de loisirs des « Candouliers », d'un montant prévisionnel H.T. s'élevant à la somme de 940 406,92 €.

Cette aire créée en 2018 est un site multifonctionnel à tonalité de loisirs, situé dans un cadre naturel remarquable (en interface entre paysage agricole et paysage forestier).

.../...

.../...

Fort de son succès, il a été souhaité de développer ce site et ainsi proposer de nouvelles activités sportives et de nouvelles installations familiales et touristiques. Ce projet d'aménagement rentre pleinement dans une volonté de développer la pratique sportive.

La Commune de BRAS est en charge de cette réalisation qui est de sa compétence.

Montant prévisionnel du projet :

Désignation	Montant HT
Montant des travaux subventionnables	843 097,20 €
Ingénierie	97 309,75 €
TOTAL de l'opération	940 406,92 €

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Subvention escomptée de la Région	200 000,00 €
Autofinancement financé par les fonds propres de la Commune	740 406,92 €
Total HT des recettes prévisionnelles	940 406,92 €

Il propose de solliciter de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) l'attribution d'un fonds de concours pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération d'investissement suivante : « extension et aménagement de l'aire de loisirs des Candouliers » à hauteur de 200 000 Euro ;
- Les crédits nécessaires au financement de cette opération ont été votés au budget de la Commune ;
- Charge le Maire de prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 30 Mai 2024.

Le Maire,

